



**Mémoire sur le
projet de prolongement de l'axe du Vallon**

**Document présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

le 28 mai 2004

Présentation de la Société de la rivière Saint-Charles

Durant l'été 2000, un groupe d'intervenants aux intérêts communs se sont réunis afin de discuter du potentiel de développement de la rivière Saint-Charles. C'est ainsi que la *Société de la rivière Saint-Charles*, un organisme sans but lucratif, a vu le jour en novembre 2000. Elle s'est donnée comme mission d'agir pour favoriser le développement socio-économique local de la rivière Saint-Charles dans un contexte de développement durable. La Société intervient principalement afin d'animer les lieux riverains, de les mettre en valeur et aussi d'offrir des activités d'interprétation permettant d'en apprendre davantage sur notre rivière.

La rivière Saint-Charles fait partie du patrimoine naturel collectif des citoyennes, citoyens et visiteurs de la Capitale-Nationale. La *Société de la rivière Saint-Charles* y voit un lieu riche en diversité, un milieu de vie habité et fréquenté par des gens soucieux de sa protection. Cet axe de verdure et d'eau s'ancre, en plein cœur d'une ville densément peuplée, dans les habitudes de vie et de loisir d'individus, de familles et de groupes. Que ce soit sur l'eau, sur les berges, en été ou en hiver, le potentiel récréatif, éducatif, touristique et économique est immense. Un jour, le parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger permettra à une multitude de personnes de découvrir ce vaste espace où il fait bon se retrouver. Mais surtout, les investisseurs et les gens d'affaires retrouveront leur intérêt à redynamiser les secteurs bordant ce cours d'eau. Bref, tous seront appelés à vivre l'expérience offerte par la rivière Saint-Charles.

La Société se préoccupe du projet de prolongement de l'axe du Vallon car ce dernier se situe dans le bassin versant de la rivière. De plus, la Société vise à s'assurer que les décisions des pouvoirs publics soient en conformité avec l'objectif d'appropriation de la rivière par les citoyennes et citoyens. C'est pourquoi la *Société de la rivière Saint-Charles* désire exprimer qu'elle n'est pas favorable à ce projet. Cependant, comme ce boulevard urbain risque de voir le jour, la Société insiste pour que la réalisation de ce projet soit faite avec un grand souci de développement durable.

Nos préoccupations liées au projet

Respect de l'environnement

Dans une perspective de développement durable, la *Société de la rivière Saint-Charles* tient à une gestion respectueuse du milieu. C'est pourquoi la Société compte parmi ses valeurs : le respect de l'environnement.

Afin de minimiser les impacts négatifs de ce projet sur la rivière du Berger, plusieurs points méritent d'être considérés. Nous soulevons ci-dessous, quelques questionnements relatifs à la faune, la flore et la qualité de l'eau. Nous souhaitons qu'ils fassent l'objet d'une attention particulière.

1. Que pensez-vous faire vis-à-vis l'apport élevé de sédiments dans les rivières Saint-Charles et du Berger?
2. Avez-vous songé à l'impact qu'auraient les abrasifs sur la qualité de l'eau?
3. Connaissez-vous l'impact de l'imperméabilisation des sols sur la rivière dû au développement?
4. La variation thermique de la rivière due à la coupe d'arbres a-t-elle été considérée?
5. La qualité de l'eau, autant souterraine que de ruissellement sera-t-elle affectée?

6. Les contaminants comme les hydrocarbures occasionnés par les voitures affecteront-ils la qualité de l'eau et la qualité de vie des poissons?
7. Connaissez-vous l'impact qu'aura la perte d'une partie de l'habitat faunique sur la faune du parc?
8. Comme le parc sera séparé en deux parties, avez-vous pensé aux animaux qui traverseront la route?
9. La perte d'habitat pour l'omble de fontaine et les autres espèces sera-t-elle compensée par des aménagements?
10. Les développements résidentiels vont-ils affecter la qualité du parc?
11. Comment pensez-vous gérer la pollution occasionnée par les voitures passant sur ce boulevard urbain?
12. La construction d'un boulevard urbain vaut-elle la perte d'un habitat faunique exceptionnel?

Nous avons également consulté le document de travail du *Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles* portant sur ce sujet. Celui-ci souligne divers impacts négatifs sur les caractéristiques hydrologiques de la rivière (Salinité, Contaminants, Variation thermique, Régime hydrique (eaux de surfaces, eaux souterraines)) ainsi que l'absence de solutions par le promoteur du projet pour plusieurs de ces problèmes. Il est donc primordial de maintenir un certain équilibre pour éviter la dégradation de ce cours d'eau.

Qualité de vie

Puisque la rivière Saint-Charles est une ressource commune à toutes et à tous, la *Société de la rivière Saint-Charles* privilégie l'appropriation de la Saint-Charles et de son milieu par la population. Elle croit fermement que cela contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens que de pouvoir jouir d'un tel milieu, notamment par la pratique d'activités récréo-sportives.

Il en est de même pour l'ensemble du parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger. Les efforts déployés pour réaliser ce parc répondent à un besoin des citoyennes et citoyens de retrouver un espace vert à quelques pas de leur milieu urbain. Le prolongement de l'axe du Vallon ne doit pas limiter l'accès au parc. C'est pourquoi plusieurs passerelles sont nécessaires pour la sécurité des usagers. En effet, les riverains fréquentent ce milieu pour différentes activités dont la promenade, la bicyclette, l'observation d'oiseaux, la lecture, relaxer, pique-niquer, promener le chien, etc. Il serait donc important de préserver la tranquillité et l'accessibilité qu'offre ce merveilleux parc.

Conclusion

Le prolongement de l'axe du Vallon est né d'un besoin. Par contre, ce réaménagement ne doit pas se faire au détriment des besoins de l'ensemble des citoyennes et citoyens.

De plus, le promoteur du projet doit tenir compte de l'ampleur des répercussions du prolongement de l'axe du Vallon. En effet, puisque la rivière du Berger se jette dans la rivière Saint-Charles, cette dernière en sera tout autant affectée. Nous souhaitons que des mesures soient entreprises afin d'amoindrir les impacts sur les rivières Saint-Charles et du Berger.

Enfin, l'ampleur du projet nécessite un suivi étroit afin de s'assurer que les décisions prises le seront dans un esprit de respect de l'environnement et de la qualité de vie de la population.